L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLÉANS.

MARDI 20 DÉCEMBRE 1879

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre.—Température — Hausse du baromètre indique d'une baisse. Vents obliques du sud, temps brumeux et pluies locales.

Température du 19 décembre 1879

Thermomètre de G. Dufaure, Opticien,

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	60	15
9 " "	64	18
12 " m.	66	19
3 " p. m.	68	20

Température du sud

Vendredi, 19 décembre, 3 h. 45 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo.	70	Louisville, Ky.	45
Galveston, Tex.	64	Mobile, Ala.	67
Key West, Fla.	72	Nashville, Tenn.	48
Little Rock, Ark.	48	New Orleans, La.	66
Memphis, Tenn.	47	Pensacola, Fla.	66
Natchez, Miss.	66	Port Eads, La.	66
New Orleans, La.	66	Port Gibson, Miss.	65
Shreveport, La.	62	Vicksburg, Miss.	65
Vicksburg, Miss.	65	Yazoo City, Miss.	65
Cairo, Ill.	45		
Chattanooga, Tenn.	52		
Cincinnati, O.	45		
Columbus, Ga.	70		
Corinth, Miss.	65		
Cuthbert, Ga.	70		
Eastport, Me.	34		
Evansville, Ind.	45		
Fort Smith, Ark.	48		
Fort Worth, Tex.	52		
Galveston, Tex.	64		
Indianola, Tex.	64		
Jacksonville, Fla.	68		
Key West, Fla.	72		
Knoxville, Tenn.	48		
Lynchburg, Va.	48		
Memphis, Tenn.	48		
Mobile, Ala.	67		
Montgomery, Ala.	68		
Nashville, Tenn.	48		
New Orleans, La.	66		
Norfolk, Va.	52		
Pensacola, Fla.	66		
Port Eads, La.	66		
Port Gibson, Miss.	65		
Port Royal, S. C.	70		
Shreveport, La.	62		
Vicksburg, Miss.	65		
Wilmington, N. C.	54		
Yazoo City, Miss.	65		

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux en plus hautes).

Pittsburg, Pa.	13.11	Nashville, Tenn.	26.12
Louisville, Ky.	22.05	New Orleans	11.00
Cincinnati, O.	20.05	Omaha, Neb.	—
Cairo, Ill.	40.00	Portland, Or.	5.01
Memphis, Tenn.	16.00	Sacramento, Cal.	8.10
La Crosse, Wis.	4.00	Sacramento, Cal.	0.00
Leavenworth, Ks.	7.00	Wilmington, N. C.	2.00
Louisville, Ky.	7.00	Vicksburg, Miss.	26.00
Memphis, Tenn.	26.04	Wheeling, W. Va.	4.00

Pas de chemin du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE E. FOREST,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé, le 19 décembre :

MARIAGES :—Jeremiah Duggan à Mlle Maggie Murphy.

Alphonse Alexander à Mlle Wigfield.

Albert Dockum à Mary E. McGour.

Alfred Pope à Sophie Merriam.

Geo. G. Brown à Camille R. Vetter.

NAISSANCES :—Mme J. Dendinger, un garçon, 17 déc.

Mme E. Bernard, une fille, 17 déc.

" Lida, un garçon, 8 déc.

" J. Dendinger, une fille, 4 déc.

" Mary Hughes, un garçon, 6 déc.

" Mathilde Cuvillier, 11 juill.

" Ida Barker, un garçon.

" John Hayes, une fille.

DÉCÈS :—Sophie Berthelon, 2 jours, 21½ rue Gerard.

Onagie Bray, 18 jours, 842 Ruth Bourgeois.

James Higgins, 50 ans, rue Tonti, puits St-Louis, natif d'Irlande.

Eva Baker, 5 ans, 214 rue Mandeville native de la Nlle Orléans.

Rose Lobrecheche, c., 19 ans, 56 rue Dorbigny natif de la Nlle Orléans.

James Dorsaugh, 12 ans, 343 rue Lafayette, natif de la Nlle Orléans.

Margaret Tucker, 29 ans, 87 rue des Français, native de la Nlle Orléans.

Peter F. Rose, 5 ans, 326 rue Dauphine, natif de la Nlle Orléans.

F. W. Stagelmeyer, 14 ans, 78 rue Congrès, natif de la Nlle Orléans.

Elizabeth Ritz, 2 mois, 153 rue Pitot.

Veuve C. Keller, 79 ans, 90 rue Elmire, native de France.

Mlle Beaulieu M. Beauvillier, 26 ans, 210 rue Delord, native de la Nlle Orléans.

Félicité Espérance, 35 ans.

Décisions de la Cour Suprême de la Louisiane.—Un jugement qui est lui-même l'objet d'une attaque dans un procès en nullité, ne saurait être présenté comme *res adjudicata* à l'effet d'empêcher le procès, si celui-ci est intitulé dans l'année qui suit le jour où le jugement attaqué a été rendu.

—Une demande de pension alimentaire par une femme contre son mari est un incident, est un accessoire du procès en divorce ou en séparation, est inséparable du procès. La pension est toujours accordée *pendente lite* et ne dépend pas du succès de la demande principale.

—Dans une action intitulée par une femme pour la nullité d'un jugement de divorce définitif obtenu contre elle, aucune pension alimentaire ne peut être accordée à la demanderesse.

—Lorsque, dans une cause criminelle, le dossier ne contient aucun *bill* d'exceptions, aucune indication d'erreurs, il faut que le jugement soit maintenu.

—Comme la cour suprême ne lancera de *mandamus* qu'en aide de sa juridiction de cour d'appel, elle ne le lancera pas pour obliger le juge d'une cour inférieure à ordonner que les dépositions de témoins soient prises hors de cour conformément aux clauses 614-626 des nouveaux Revised Statutes. Le recours de la partie lésée par le refus du juge est d'en appeler du décret définitif.

—Une vente simulée ne peut être attaquée par les créanciers du vendeur que si elle est frauduleuse et porte préjudice à leurs droits.

Lorsqu'une vente a été écartée comme étant frauduleuse, que la propriété aliénée a été saisie par un créancier du vendeur, la preuve de la vente, de la livraison, du paiement suffit à ignorer un véritable contrat et rendre forcé à un recours à une action révocatoire, quelque frauduleuse que la transaction puisse avoir été.

—La prescription d'un an, lorsqu'elle s'applique à une accusation d'homicide, se date que de la mort et non de celle de la blessure.

—La loi qui exige qu'un mariage soit précédé d'une permission (license) est simplement pour ceux qui sont autorisés à le célébrer, et le fait qu'elle n'a pas été observée ne saurait invalider un mariage dûment contracté.

—La demande de la veuve qui, dans le besoin, réclame le montant que la loi lui accorde, n'est pas affectée par le fait qu'elle n'a été mariée que peu de temps avant la mort de l'homme, dont elle était auparavant, la concubine.

—Quand le produit de la vente des biens d'un mari ne suffit pas à couvrir la réclamation de la veuve qui est dans le besoin, et du créancier garanti par une hypothèque conventionnelle, le vendeur a droit de priorité, même si le mari a donné l'hypothèque avant la célébration du mariage.

—La clause 3 de la loi 70 de 1870, laquelle exempte le Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company de Pimpédé, excepté en temps qu'il s'agit de propriétés foncières, est inconstitutionnelle.

—Lorsqu'une corporation résiste à la perception d'une taxe sur le surplus de son capital, et se fonde sur ce qu'elle n'a pas pas de surplus, c'est à elle de prouver l'erreur.

—Quand les tableaux d'assessement sont tels que la loi le prescrit, la présomption est, en l'absence de preuves du contraire, que les assesseurs s'y sont pris convenablement pour s'assurer de la valeur des propriétés.

—Le Législature peut prescrire qu'une corporation qu'elle a créée devra acquitter l'impôt que les actionnaires doivent sur leurs actions.

—Le loi n'exige pas que le surplus du capital d'une corporation soit détaillé sur les tableaux d'assessement.

—L'achat de la clientèle d'un établissement ne revêt pas l'acquéreur du droit de conserver l'enseigne de la maison, et si les vendeurs lui intentent un procès en dommages par suite du maintien de l'enseigne, l'action ne doit pas être écartée.

—La règle d'après laquelle le porteur d'une série de billets hypothécaires, après avoir disposé de quelques-unes des celles-ci, ne peut pas, en cas d'insuffisance du produit de la vente, concourir, à la distribution, avec le porteur des billets transférés, n'est pas applicable aux consommées entre eux.

Cours criminelles.—A la Cour criminelle supérieure, le jugement de Salvador Viel, accusé d'un crime contre nature, et celui de Winston Strange, accusé de viol, est été maintenu définitivement.

Crimi de Victor ou Bebe Lacoste, accusé de meurtre de l'officier de police Sam Page, commencé hier matin.

L'Abeille a déclaré que le 30 juillet 1879, vers une heure du matin, Page arrêta Lacoste au coin des rues Claiborne et Annette. Lacoste, avant, dans le moment une soupière en plaqué dans il se servit pour terrasser Pelletier; il tira ensuite de sa poche un pistolet, le déchargea deux fois sur Page qu'il n'atteignit pas, mais qu'il atteignit mortelle en le frappant de l'arme sur la tête, et le laissa évanoui sur le trottoir.

L'officier put donner son témoignage à la cour de juge Millenberger, mais succomba aux suites de ses blessures, le 23 août, à sa résidence dans la rue Bosman, près Enghien, après avoir reconnu le prisonnier.

Le grand jury trouva également bien à poursuivre Lacoste pour avoir, une heure après avoir assassiné Page, volé le sergent chez M. P. L. Wise, encaisseur des rues Claiborne et Columbus.

Ce matin à une heure, après les plaidoiries pour la poursuite et la défense, les jurés ont été conduits en jury qui n'est rendu pour délibérer, après avoir entendu le jugement du juge. A une heure et demie le jurés a prononcé un verdict de culpabilité mais sans peine capitale.

Le jurés se composait de MM. R. H. Hudson, H. Schwartz, John S. Miller, Geo. Onge, Emile Girard, Geo. F. Keller, W. T. Scanlan, John N. Kaiser, Peter Meyers, Raul Gutierrez, A. C. Bryant et Frank Bagel.

A la première cour de district, John W. Pitman, Joseph Markey, Mme Lisa Chase, H. C. Brown, Emma Brooks, Pat Sullivan, Mme J. H. Reynolds et Theo. Fischer, ont accusé d'assaut et batterie; Stanislas Segal d'empêchement mal intentionné; Anna Warwick, John Wilson, Charles Hayes et Joseph S. Williams, de larcin.

James Willis et Nigger Willis, déclarés coupables d'assaut et batterie, ont été condamnés à un jour de prison de police.

Mortalité.—Hier, entre midi et une heure, M. W. Fabre, Algérien, a été tué à l'hôpital des Filles Gircd et Bassin, par M. John Curry, greffier de la quatrième cour de district.

M. Curry s'est ensuite constitué prisonnier entre les mains des officiers Tierney et Meyers, qui l'ont amené à la station du premier possédant. Il a comparu plus tard devant le juge Sheehan, qui n'a pas voulu accepter le cautionnement et a ordonné qu'il fût écroué.

Depuis les renseignements que le rapporteur de l'Abeille a pu recueillir en entendant de nombreux témoins, le différend est survenu à propos de frais de cour.

En avril dernier, Nieman intenta un procès à Michael et M. J. Condon, dans le but de faire annuler une vente que M. Condon avait pu avoir obtenu d'un jugement de la Justice Fenderstein d'un jugement rendu par le Juge Bagnet avait rendu en faveur de M. Nieman dans une action antérieure.

M. Curry fut hier aux Nos. 220 et 222 de la rue du Bassin, où M. Nieman tient une forge; il y fut pour réclamer le montant des frais, et c'est là que la querelle eut lieu.

M. John Shaw, employé de M. Nieman, était en travail, lorsque M. Curry entra dans l'établissement et entama une conversation avec M. Nieman et lui présenta un papier. M. Nieman dit quelque chose que le témoin n'entendit pas, puis se saisit un bras. Tous deux marchèrent alors jusque devant le bureau, se disputant; près de la porte, Curry s'écria : "Pourvu le montant" et fit une autre observation; Nieman lui répondit : "Que dites-vous, " puis, se mettant, se saisit d'une barre de fer et s'avança sur M. Curry, qui était alors dans la rue. Curry tira un pistolet de sa poche et le déchargea sur M. Nieman. Le témoin n'entendit que deux détonations. Il courut à M. Nieman qui chancela et tomba dans ses bras.

M. James O'Keefe, apprenti de l'établissement, vit M. Curry et M. Nieman, debout, au fond de la forge, se disputant. Il allait à l'avant. En marchant, M. Curry essaya de remettre un papier à M. Nieman qui le refusa de prendre. Lorsqu'il arriva dans la rue, M. Curry s'écria qu'il forcerait bien M. Nieman de lui payer le montant; M. Nieman lui répondit : "vous êtes un bel officier," paroles auxquelles M. Curry riposta par un juron. M. Nieman rentra alors un morceau de fer et s'élança sur M. Curry, qui, en se retournant pour fuir, tombe sur le trottoir. Le témoin entendit alors la détonation d'un pistolet, et s'élança dans la rue où il arriva à temps pour voir M. Curry faire feu deux fois sur M. Nieman, puis disparaître derrière l'encoignure.

John Higgins, autre employé de M. Nieman, a déclaré que l'homme qui tira les coups de pistolet entra dans l'établissement et présenta un compte à M. Nieman; celui-ci lui dit qu'il avait un reçu et que s'il avait vingt-quatre heures il le chercherait et le produirait. L'homme répliqua qu'il ne reviendrait plus à la forge pour recevoir le montant et que M. Nieman aurait à l'apporter à la cour. A la porte, ils échangèrent encore des paroles; l'homme sortit en appelant M. Nieman un c..... de g.... M. Nieman ramassa un morceau de fer et courut après l'homme qui remonta la rue en courant.

Le témoin courut après M. Nieman, mais avant qu'il fut arrivé à la porte, il entendit la détonation d'un pistolet. Lorsqu'il arriva dans la rue, il vit M. Curry fuyant vers la rue Julie, un pistolet à la main; M. Nieman le suivait, tandis que l'homme est fait feu deux fois sur lui. A l'encoignure des rues Julie et Bassin, l'homme se retourna et tira un quatrième et dernier coup de pistolet. Au dernier coup, M. Nieman s'écria: "C'en est assez", et chancela. M. John Shaw et le témoin le reçurent dans leurs bras et le transportèrent chez lui. Dans la rue Julie, l'homme rencontra les officiers Tierney et Meyers, entre les mains desquels il se constitua prisonnier. A la station un ami lui demanda ce qu'il avait fait : "Un homme, dit-il, a essayé de me tuer, et je me suis défendu."

Le rapporteur de l'*Abeille* s'est entretenu avec M. Curry à la prison de paroisse, mais n'a pu obtenir de lui aucun détail, son avocat, M. Luzemberg, lui ayant défendu de parler.

M. Curry déplore ce qui s'est passé. Il a une femme et six enfants, est un citoyen paisible et n'a jamais eu de différend avec qui que ce soit. Il a été élu greffier en 1876 et est âgé de quarante-sept ans.

Le coroner Markey a pratiqué la levée du corps à la résidence du défunt, rue Girod, entre les rues Bassin et Franklin. Le Dr Chastan a fait l'autopsie en présence du juri. L'enquête a été remise à un autre jour.

M. Nieman était allemand de naissance et avait quarante-deux ans. Il laisse une femme et deux jeunes enfants. C'était un bon mari, un bon père, et était respecté de tous ceux qui le connaissaient.

La balle a traversé le cœur et s'est arrêtée sous la peau, du côté gauche de la moëlle épinière.

Cour du juge Sheehan.—Otto Safi, accusé d'ivrognerie et de bris de paix, a été condamné à fournir un cautionnement de deux cent cinquante piastres, pour répondre de sa bonne conduite et à défaut de cautionnement, à cinq jours de prison de paroisse.

John McDonald, accusé de petit larcin, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de deux cent cinquante piastres.

John Casey, accusé d'assaut et batterie, a été renvoyé de la plainte.

John Josephs, accusé d'avoir déchargé des armes à feu, dans les limites de la ville, a été condamné à vingt piastres d'amende ou trente jours de prison de paroisse.

L'interrogatoire de F. Alexander, accusé d'avoir blessé Wm Mulleu, d'un coup de pistolet, le 14 décembre, a été remis au 24 du courant.

L'interrogatoire d'Allen Robertson, accusé d'assaut et batterie, a été remis à la même date.

Cour du juge Miltenberger.—M. Ledieu a fait un affidavit contre Mme Anthony Miller, l'accusant d'avoir volé à Mme Eugénie Ledieu une paire de boucles d'oreilles en diamant, estimée cent piastres.

Le Bureau de Police s'est réuni hier soir, mais faute d'un *quorum*, s'est ajourné à lundi prochain.

Le professeur Gamgee.—C'est ce soir, à huit heures, que le professeur John Gamgee, ingénieur civil fort distingué, donne une conférence à la salle de la *société sanitaire auxiliaire* de la Nlle-Orléans—ancien Armory Hall—No 87 de la rue du Camp, "Un yellow fever—its possible extinction"—par la fièvre jaune et la possibilité de la détruire. Le public sera admis gratuitement.

Paragraphes.—Les Howard Light Guard, compagnie C, premier d'infanterie des Gardes Nationales de la Louisiane ont élu les officier suivants : capitaine, Ben. J. Goodman ; premier lieutenant, Ben. S. Théard ; deuxième lieutenant, Geo. Keen ; deuxième lieutenant Jr., James D. Gormley ; premier sergent, Geo. Hatters ; deuxième sergent, John H. Byrne ; troisième sergent, Ed. W. Smith ; quatrième sergent, Paul W. Roussel ; cinquième sergent, W. B. Clapp ; premier caporal, H. B. Bonneval ; deuxième caporal, James A. Jackson ; troisième caporal, Jeff. Leach ; quatrième caporal, Ed. Makofsky ; cinquième caporal, James Chrétien ; secrétaire aux archives, Paul W. Roussel ; secrétaire aux finances, Ed. W. Smith ; trésorier, John M. Byrne.

Les membres de la compagnie A, du bataillon d'artillerie Washington, ont présenté un magnifique cabre à leur ancien capitaine, Frank MacEnry, qu'ils aiment et estiment tant ; qu'aiment et estiment tous ceux qui le connaissent.

—Un chien féroce a mordu un petit garçon du nom de Valentin.

—Le gouverneur a nommé J. C. Maguire shérif de la paroisse Ouachita, en remplacement de W. J. Logan, démissionnaire.

—L'Amite Social Club a du J. C. Meyer jr. président, C. H. Thayer vice-président, W. D. Kingston secrétaire archiviste, F. J. Mayand secrétaire aux finances, A. L. Meyer trésorier, C. T. Yeaman sergent d'armes. Il donnera son premier divertissement le 30 janvier, au Grunewald Hall.

—Le gouverneur a gracié, hier matin, Lewis Lincoln, détenu à Baton Rouge, trois ans, de vol de chevaux, dans la paroisse Bienville, et condamné à quatre ans de pénitencier. Lincoln travaillait sur le chemin de fer de Morgan, près le Bois Bertrik, et, au point de sa vie, a enervé un jeune nègre qui était tenté par la voie, et est infailliblement été forcé les signatures de MM. Whitney & Cie., propriétaires, Richardson, secrétaire, et Geo. Pandely, entrepreneur général du chemin.

—Delle Burton, qui a été battue, récemment, pour d'une chansonde, dans une maison de la rue Robertson, est opérée dans le nez de jeudi à vendredi.

—La société Philomathéan de la Louisiane donne une soirée littéraire, lundi, 22 du courant, à sept heures et demie, à l'Odd Fellows Hall. Nous la prions d'agréer nos remerciements pour les invitations qui nous ont été transmises.

—La cour de circuit, du consentement des parties, a alloué dix mille piastres à l'Harbor Protection Company, dont le bateau—le Protector—a coulé le feu qui s'était déclaré à bord du navire anglais Venere, chargé de coton.

—Il a été annoncé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $26,991,96, dont $1,505.05 provenant du département du revenu intérieur, $1,947, en or, $241 en billets, et $980.-02 en argent, provenant de la douane, $6,700, du bureau de poste, $16,216.-91 de différentes sources.

—La malle-poste du Nord et de l'Est a été, hier, de deux heures en retard, celle du Nord est arrivée à l'heure voulue.

—Un homme blanc dont on ignore le nom, a été trouvé mort dans sa chambre, au No 149 rue Decatur.

—MM. Moses Schwartz, président, et Michael S. Weil, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Port Hospital, ont inscrit une hypothèque à Paris de garantir le paiement de soixante mille piastres de bons que la compagnie vient d'émettre, qui sont payables dans quinze ans et portent huit pour cent d'intérêt. L'hypothèque pèse sur les franchises, la voie et les propriétés qui en dépendent.

—Le secrétaire d'Etat a reçu le résultat de l'élection dans la paroisse Ouachita.

—M. Charles A. Bequié a été admis à plaider devant les cours des Etats-Unis.

—Il est arrivé, dans notre port, depuis le 1er septembre, plus de quinze cents immigrants qui, presque tous, sont allés s'établir au Texas. Le montant d'entre eux se composait de fermiers anglais.

Suicide.—M. Madjes Bergamini, âgé de trente-trois ans, s'est suicidé, hier matin, à son domicile, No 454 de la rue de la Douane, entre les rues Gelves et Miro.

Il souffrait depuis longtemps, d'une affection nerveuse incurable; il était en proie à une grande tristesse, à un profond découragement, et se montrait irascible.

Quelques instants avant qu'il mît fin à ses jours, il se promenait dans sa chambre; sa femme, voyant son agitation, chercha à le calmer, mais, n'y réussissant pas, alla solliciter le secours d'une voisine; à peine était-elle sortie de la chambre, qu'une détonation se fit entendre : M. Bergamini venait de se tirer un coup de pistolet à la tête, et gisait sur le plancher.

M. Le Blanc, député du coroner, a pratiqué la levée du corps, et le juri a présenté un verdict conforme aux faits.

M. Bergamini jouissait d'une haute considération. La communauté regrette sa mort.

Ventes inscrites au bureau de l'assesseur des obligations :

Mme Fred. A. Brede au Spanish Fort R. R. Company, 14 arpentes avec améliorations, gît entre les rues Bienville, Bernadotte, Conti et St-Patrick, le tout mesurant 319 pieds de face à la rue Bienville sur 127 de profondeur..... $700

Chas. Bonit à Michael Doran, un terrain avec améliorations, compris entre les rues Prieur, Roman St Louis et Promenade Carondelet, mesurant 28 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 98 de profondeur..... $850

Jas. Ed. Quinn à Hannah Davis, trois terrains et bâtisses, situés dans le premier district dans l'îlot compris entre les rues Perdido, Miro, Tonti et Gravier, ayant 27 pieds de face sur une profondeur de 151 pieds.....

Mme John H. Gluespohn et Mme G. Hildmann à Henry Berman, un terrain et bâtisses situés dans le premier district dans l'îlot compris entre les rues Clouet, Montagut, Crapo et Amour, ayant 38 pieds de face sur une profondeur de 62 pieds..... $400

Abraham Harris à Nicholas C. Carbajal, deux terrains et bâtisses situés dans le premier district, dans l'îlot compris entre les rues Conti et Franklin, Perdido et Liberté, ayant 20 pieds de face, sur une profondeur de 100 pieds..... 6,550

John L. Surry à Frank I. Richardson, un terrain et bâtisses, situés dans le premier district dans l'îlot compris entre les rues Carondelet, Erato, Thalia et Clara, ayant 28 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds..... $3,400

La neige à Paris.—On lit dans le *Temps* :

La neige a recommencé à tomber pendant la plus grande partie de la nuit ; à leur réveil, les Parisiens ont pu constater qu'elle n'avait cessé de s'amonceler dans les rues et sur les toits. Abondante et fine, chassée en rafale par un fort vent d'est, elle pénétrait partout, dans les pavillons des Halles comme dans les passages couverts. Cette tourmente de neige, plus forte que celle que Paris a déjà eu à supporter pendant le siège, a jeté une complète perturbation dans tous les services de transports.

La circulation s'est notablement ralentie. Les voies publiques ne sont plus guère allonnées que par de rares fiacres et par les omnibus de la Compagnie, qui a dû mettre sur pied toute sa cavalerie en mettant jusqu'à six chevaux aux voitures de certaines lignes de tramways, cinq à ses grands omnibus et trois aux omnibus ordinaires. Sur plusieurs lignes, la Compagnie a dû interrompre son service à cause des mouflées.

L'aspect de Paris est des plus mornes. Chaumées et trottoirs ont partout disparu sous la haute couche de neige qui enlevé leurs demarcations.

Ligne de steamers français entre Tahiti et San Francisco.—Nous lisons dans le "Courrier" de San Francisco :

"M. A. Forest, consul de France, avec qui nous avons causé, a été signé avec M. Liais, de Tahiti, pour l'établissement d'une ligne de vapeurs entre Papeete et San Francisco. Le gouvernement français a promis de seconder l'entreprise au moyen d'un subside de 150,000 fr. M. Liais est actuellement en route pour San Francisco où il doit prendre tous les arrangements nécessaires avant de se rendre en France pour se procurer des steamers. On attend prochainement ici le successeur de M. Planche comme gouverneur de Tahiti."

—Quelques journaux républicains se sont occupés de l'anniversaire du 2 décembre. A ce propos, M. Hector Pessard, dans le *National*, donne quelques conseils aux législateurs français :

"Nous les engageons, au lieu de perdre leur temps à des discussions énervantes et inutiles, à relire le *Moniteur* de 1850 et 1851.

"Ils apprendront, en parcourant ces feuilles déjà jaunies par le temps, comment une Assemblée composée en majorité de républicains honnêtes et bien intentionnés a pu, en quelques mois fatiguer le pays par des débats stériles, des agitations sans motifs, des crises incessantes, se donner à une nation, à force de bruit, le dégoût de la vie publique et la nostalgie du silence.

"Ils apprendront, en interrogeant ces témoins impartiaux, comment ce peuple au nom duquel ces mandataires croyaient parler, s'est retiré d'eux, petit à petit, sombre et découragé, si bien qu'à l'heure de l'attentat, il les a livrés, Pirmin aux lèvres, aux coups d'un conspirateur, ou se félicitant d'être délivré des bavarde et en pesmant le représentant Bandin à la mort, par le plus sanglant et le plus injuste des sarcasmes."

—M. Gent a annoncé qu'il accepterait d'être réélu comme député d'Orange mais qu'il ne ferait rien dans ce but. M. Gent, l'ex-député, se tient sur cette réserve, son frère, M. Gustave Gent parle pour lui. Les électeurs de Morgan, localités récemment traversée par M. Humbert, viganent de recevoir une lettre de M. Gustave Gent, où on lit :

"Les cases-ou réactionnaires et les républicains d'eau douce ont fait leur temps.

"Vous rédiriez mon frère, vous ne lui laisseres pas prendre le repos que, certes, il avait bien gagné et gagné.

"Il est dû à vous tous qui l'avez honoré tant de fois de votre confiance. Vous lui enjoindres de se mettre sur ordres de la démocratie.

"Non, tout n'est pas fini entre vous et lui, comme l'insinue un journal ; le suffrage universel a reçu un soufflet